

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC406

présenté par

M. Bilongo, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	15 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Grand plan national de soutien à l'initiative locale des jeunes des quartiers prioritaires de la ville en faveur de l'engagement civique et de la participation sociale dans ces quartiers <i>(ligne nouvelle)</i>	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons un grand plan national de soutien à l'initiative locale des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville en faveur de l'engagement civique et de la participation sociale dans ces quartiers.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville, sont identifiés comme tels car sous-dotés en services publics, et affichant une surreprésentation de précaires et de privés d'emploi. Ces territoires se voient attribuer des enveloppes pour financer des petits projets.

Dans les quartiers, pourtant, les miracles de solidarité et d'initiative des jeunes s'observent chaque jour. La jeunesse y est magnifique : elle s'insère dans les réseaux d'éducation populaire, elle participe à des projets associatifs divers et variés, qu'elle porte parfois elle-même. En Seine-Saint-Denis, cette année encore, on a vu des jeunes sportifs porter de fantastiques projets de diffusion de la boxe française à l'instar des JOP, des idées de formation cinéma, caméra à la main en bas d'immeuble, ou encore d'ateliers photo argentique. Directement ou indirectement, il s'agit de projets d'intérêt public, à de toutes petites échelles, qui se rendent pourtant indispensables.

Nous pensons, de ce fait, que pousser l'initiative locale des jeunes en faveur de l'engagement civique et de la participation sociale dans les QPV est absolument cruciale pour le vivre-ensemble et l'émancipation des jeunes, par les jeunes, pour les jeunes.

Mais ces jeunes sont confrontés, là encore, à l'abandon de l'État. Les communes et intercommunalités du Département du 93 nous rapportent un cas d'école : elles étaient obligées de faire passer en audition des associations... en précisant à chacune d'entre-elles que non-seulement le poste de représentant du Préfet en charge de la Politique de la Ville était vacant, mais qu'en plus,

on ne connaissait pas encore l'enveloppe finale qui leur serait attribuée pour les financer ! Mesquinerie supplémentaire : on supprime le Fonds d'Initiative Associative (FIA), qui permettait justement le développement de projets de quelques centaines d'euros dans les quartiers. En conséquence, les municipalités sont obligées de quémander des compensations aux bailleurs pour maintenir des financements aux associations, et notamment à celles des jeunes, qui luttent contre des vents contraires en permanence.

Nous le disons : il faut un donc un grand plan national de soutien à l'initiative locale des jeunes en faveur de l'engagement civique et de la participation sociale. Rappelons-le, dotée de 153 millions cette année, l'action relative à la jeunesse et à l'Éducation Populaire affiche une perte sèche de 10,9 millions par rapport à la Loi de Finances de 2024. Autant le dire, la promotion de l'engagement civique sera impossible si on retire presque 11 millions à la jeunesse et à l'éducation populaire.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 06 – Service National Universel – Jeunesse et Vie associative à hauteur de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement et 15 millions d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme intitulé « Grand plan national de soutien à l'initiative locale des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville en faveur de l'engagement civique et de la participation sociale dans ces quartiers. »